

En novembre 1302, le cardinal Lemoine avait été nommé légat en France ; ses instructions secrètes étaient d'engager le roi à faire satisfaction au pape sur un certain nombre d'articles ; le XI<sup>e</sup> portait en substance que Philippe s'en tiendrait au témoignage du pape, qui protestait que la ville de Lyon et son territoire n'étaient pas dans l'enceinte du royaume et n'appartenaient point au roi, mais à l'Église de Lyon, dont il serait défendu de troubler la juridiction. Toutefois, ce ne fut qu'en juin 1304 qu'il y eut traité entre notre archevêque et le roi (1). Le 22 octobre suivant, des lettres-païentes défendirent à Jean de Courpalais, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, de s'immiscer dans la juridiction de l'archevêque et du Chapitre (2). C'était là tout ce que désirait M. de Villars, qui n'hésita plus à lever l'interdit qu'avait lancé jadis Henri de Villars contre les citoyens de Lyon. Cette main-levée fut faite en présence d'Humbert de Villars, dauphin de Viennois, de ses frères Jean et Guyot, et d'Humbert V, seigneur de Villars (3).

Le 7 juillet précédent, Benoît XI, qui avait succédé à Boniface, était allé de vie à trépas ; d'accord avec Philippe, le nouveau pape, Clément V, dont le frère, Bernard de Got, avait été archevêque de Lyon, voulut être couronné en cette ville. La cérémonie se fit dans l'église de Saint-Just, le dimanche, 14 novembre 1305, en présence du roi de France et de plusieurs princes de diverses nations (4). En sortant pour se rendre à l'Archevêché, Philippe-le-Bel fit, à la

de Lyon pour M. de Villars. Menestrier, *Parch.*, p. 190.

(1) Voyez Paradin, p. 179 ; le P. Brumoy, *Hist. de l'Église Gall.*, livre 35 ; Clerjon. *Hist. de Lyon*, III, 152.

(2) *Archives du Rhône*, t. 4, p. 390.

(3) Le père de notre prélat, Humbert IV, était mort le 14 mai 1301. Guichenon, *Bugey*, p. 244. Voyez aussi nos *Documents sur Lyon*, année 1304.

(4) Ce fut le cardinal Mathieu des Ursins qui présida au couronnement. *Hist. litt. de la France*, t. 20, 456.